

**PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU 19 JUILLET 2024**

Convocation du 12 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juillet, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué par Mme Nicole GÉLÉBART, s'est réuni à la mairie.

Étaient présents : Mmes Nicole GÉLÉBART et Florence DOUTRELEAU, MM. Sylvain COTARD et Alain LANGLOIS, Mme Marie-Claire BOURCIER, M. Gérard NAVARRO, Mme Claire GREVREND, M. Ludovic GRENIER et Mme Catherine DUMAIS, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Dominique JONQUAY

Absent : M. Hugo DELHAYE

Secrétaire de séance : Mme Florence DOUTRELEAU

Ordre du jour :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - Approbation des procès-verbaux
des séances des 5 avril et 14 mai 2024 | - Renouvellement de convention ADAS |
| - Décision modificative | - Fonds d'Aide aux Jeunes |
| - Cybersécurité : | - Urbanisme |
| Demande de subvention | - Travaux |
| | - Questions diverses |

La séance est ouverte à 20 h 1.

Les procès-verbaux des réunions des séances des 5 avril et 14 mai 2024 sont approuvés à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE

Mme le Maire annonce que cette délibération n'a finalement pas lieu d'être, le budget permettant finalement de couvrir une dépense imprévue.

ACQUISITION DE PRODUITS DE CYBERSÉCURITÉ – DEMANDE DE SUBVENTION
(délibération n° 2024-17)

Mme le Maire explique que le centre de gestion de la Fonction publique territoriale propose aux collectivités un dispositif de subvention pour les soutenir dans l'acquisition de solutions simples de cybersécurité (boîtes mail sécurisées, antispam, antivirus, sauvegarde externe...), et que le prestataire informatique de la commune a proposé à cette fin un devis d'un montant de 635,90 € HT (dont 390 € d'abonnement annuel).

La commune pouvant demander une subvention de 50 % de cette somme au Centre de gestion, Mme le Maire propose donc de demander une subvention de 317,95 € au Centre de gestion.

Vu le dispositif de subvention pour l'acquisition de produits de cybersécurité ;

Vu le diagnostic du système informatique de la mairie réalisée par la gendarmerie nationale ;

Vu le devis relatif à l'acquisition de produits de cybersécurité, pour un montant de 635,90 € HT ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention d'un montant de 317,95 € auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Seine-Maritime pour l'acquisition de produits de cybersécurité.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION ADAS

Mme le Maire annonce que cette délibération a déjà été prise en fin d'année dernière ; il n'y a donc pas lieu de la voter à nouveau ce soir.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (délibération n° 2024-18)

Mme le Maire rappelle que la commune participe habituellement à ce fonds.

Vu la demande du Conseil départemental à la commune pour participer au Fonds d'aide aux jeunes en 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de participer financièrement au Fonds d'Aide aux Jeunes, à hauteur de 0,23 € par habitants – soit 93,38 €

URBANISME

Mme le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : Ce sujet a été abordé par le Président de la Communauté d'agglomération lors d'une réunion en mairie avec les élus, puis lors de la dernière conférence des Maires. Cette ZAN restreint les zones constructibles ; ainsi la Communauté d'agglomération n'a plus le droit de construire que sur 31 hectares de terrains. Pour atteindre cet objectif, chaque commune doit donc étudier le cas de chacune de ses zones à urbaniser. En effet, si une telle zone appartient à un propriétaire qui ne souhaite pas y construire, il ne sert à rien de la garder classée en zone à urbaniser au détriment de zone réellement urbanisables.

Terrains communaux : La commune dispose d'un terrain de 6 000 m² en zone agricole, derrière l'école. Le départ à la retraite de l'agriculteur qui en a actuellement la jouissance est une bonne occasion pour la commune d'en récupérer la gestion. Il pourrait ainsi être demandé son classement en zone d'équipement, dans le prolongement de celle située derrière l'école à l'occasion de la prochaine révision du PLUi fin 2025.

Pour le terrain situé au centre du village, un géomètre va être contacté afin de voir comment cette zone pourrait être urbanisée.

TRAVAUX

Travaux à la maison des Associations et à l'école : La réfection des toitures est en cours.

Réfection du logement au-dessus de la mairie : Un devis a été demandé pour la reprise du plafond de la mairie, déjà estimée par une entreprise contactée par l'architecte. Il s'avère que ce deuxième devis est presque trois fois moins élevé que le premier. Une réunion est donc prévue la semaine prochaine avec l'architecte afin de faire le point sur le chiffrage de l'opération.

Presbytère : Le logement libre est en cours de réfection grâce au travail d'un bénévole, vivement remercié ce soir. Le groom de la porte du hall va être remis en fonction afin de limiter le froid dans le couloir. Avec de nouveaux radiateurs dans le logement, le chauffage dans celui-ci devrait fonctionner de manière satisfaisante.

Isolation des bâtiments appartenant à la commune : Contact a été pris avec la conseillère en énergie de la Communauté d'agglomération afin qu'un diagnostic de l'isolation de la salle polyvalente soit réalisé cet automne avec une caméra thermique.

Réseau électrique : Le projet d'enfouissement au Bel Événement a été validé.

Un enfouissement partiel du réseau (45 m) rue de la Cour Souveraine va être réalisé en raison de la création d'un branchement pour une nouvelle habitation. 2 400 € seront à la charge de la commune.

Cimetière : La plaque du Jardin du Souvenir a été installée.

QUESTIONS DIVERSES

SIVOS Atouts Vents : Exposé de Mmes Grévrend et Dumais.

Les sorties de fin d'année et la remise des prix se sont bien passées.

L'équipe éducative a demandé le renouvellement de la participation à l'USEP (sport).
La secrétaire du SIVOS, qui a trouvé un emploi en Bretagne, va quitter son poste en septembre.

Syndicat Intercommunal de voirie : Exposé de M. Cotard.

En vue de la dissolution à venir du syndicat, la commune poursuit sa réflexion relative à l'achat de matériel. Ainsi, la balayeuse qui a été présentée aux élus sur site ne va pas être retenue en raison de sa trop faible capacité. En revanche, il va falloir acheter un tracteur avec godet plus adapté. Des problèmes de comportement sont à déplorer entre l'agent communal et celui du syndicat.

Couverture prévoyance et mutuelle santé du personnel communal : Comme vu lors de la dernière réunion, la commune va devoir participer à partir du 1^{er} janvier 2025 aux éventuels contrats prévoyance (maintien de salaire) de ses agents.

Achat d'un camion : La subvention a été obtenue, et si des problèmes techniques sont survenus après cet achat, la bonne foi du vendeur n'est pas remise en cause.

Inauguration des statues et des vitraux de l'église : Une inauguration des statues restaurées gracieusement par M. Lemonnier et des vitraux qui vont être réparés aura lieu le 17 mai prochain. À cette occasion un concert sera donné à l'église.

Communauté d'Agglomération : La conférence des maires a principalement porté sur la ZAN. Une réponse négative a été donnée par la commune pour le recrutement d'un animateur chargé de gérer un espace de vie sociale itinérant (coût de 400 €, puis 1 100 € / an).

Il a été demandé aux communes de recenser leurs friches ; Thiétreville n'est pas concernée.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) a été approuvé.

Entretien de la commune : L'entreprise Vincent vient d'intervenir, mais il reste des travaux à réaliser.

Élagage : Des courriers sont régulièrement envoyés aux riverains concernés afin de leur rappeler leurs obligations (élagage de la végétation au droit du domaine public).

Stationnement : Là encore des courriers ont été envoyés afin que le stationnement des riverains ne gêne pas la circulation dans les rues du village.

Convention avec le Logis Saint-François pour la mise à disposition de la salle polyvalente : Le Logis St-François a demandé à utiliser la salle polyvalente pour pouvoir y faire se dérouler des cours d'activité physique pendant les travaux de son gymnase. Une décision sera prise quand la convention idoine aura été reçue en mairie.

Médiévales : Exposé de M. Navarro. Une nouvelle association a été créée pour organiser les Médiévales et éviter ainsi cette charge importante au comité des Fêtes. Dénommée Les Fêtes historiques de Thiétreville, elle est ouverte à toutes les bonnes volontés, qu'elles habitent Thiétreville ou pas. Une première réunion de présentation est prévue en septembre avant la tenue de l'assemblée générale constituante en octobre.

Olympiades inter-villages 2025 : Une association basée à Limpiville a envoyé à la commune une invitation à participer à cette manifestation prévue les 7 et 8 juin 2025.

Mariages : La commune va demander aux couples se mariant en mairie l'autorisation de publier leur photographie dans le bulletin communal.

Fête de la Famille : Malgré une affluence bien plus faible que l'an dernier (45 personnes contre plus d'une centaine), cette manifestation a été une réussite, et les participants étaient ravis.

Église : Le diacre et le prêtre sont très contents de la réfection des statues et du bon entretien de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 21.